

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS – VEHICULES - RESPONSABILITES**  
**CHOIX DU PRESTATAIRE**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de Mme MARQUET à M. BONAVIDA.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Convocation en date du 27 août 2024.

Voix pour 13, contre 0, abstention 0



Monsieur le Maire rappelle que SMACL ASSURANCES assure la commune depuis le 01.03.2012

L'actuel contrat se termine le 31/12/2024.

Une nouvelle proposition a été adressée pour un montant annuel de 11 495,48 € TTC, pour des contrats allant du 01.01.2025 au 31.12.2030.

La résiliation est possible chaque année avec un préavis de 4 mois.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'entière satisfaction donnée par cette mutuelle depuis le 01.03.2012, à l'occasion des nombreux sinistres déclarés,

Monsieur le Maire propose d'accepter cette nouvelle proposition



Le conseil municipal,

Après avoir procédé à l'examen des conditions d'assurance et de cotisations proposées par SMACL ASSURANCES,

- **ACCEPTE** la proposition de SMACL ASSURANCES pour un montant de 11 495.48 € TTC
- **DIT** que le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030.
- **DIT** que le contrat pourra être résilié annuellement moyennant un préavis de 4 mois pour l'assuré et l'assureur.
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition de SMACL ASSURANCES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Guy ROUCAYROL

